

Bibliographie //// #MatinaleIRMa « Risques nucléaires et évolution de la doctrine nationale de sécurité civile »



« L'accident nucléaire de Fukushima en 2011 au Japon a conduit les pouvoirs publics à réviser les actions de protection des populations, en cohérence avec les pratiques internationales et les recommandations des autorités européennes de sûreté nucléaire et de radioprotection. L'élargissement de la zone de planification n'est pas lié à un accroissement du risque nucléaire mais permet d'améliorer l'information et la protection des personnes ainsi que la réactivité des acteurs de la gestion de crise, notamment à travers le déploiement des Plans communaux de sauvegarde (PCS). »¹

La région auvergne-Rhône-Alpes comporte quatre centrales nucléaires EDF, soit 14 réacteurs :

Bugey (4 x 900 MWe), Saint-Alban/Saint-Maurice-L'Exil (2 x 1 300 MWe), Cruas-Meysse (4 x 900 MWe), Tricastin (4 x 900 MWe)

*« Les agents ont conduit en région **337 inspections, dont 116 dans les centrales nucléaires, 102 dans les usines du cycle et installations en démantèlement, 109 dans le domaine du nucléaire de proximité (notamment le médical) et 10 dans le domaine du transport de substances radioactives.***

L'an dernier, l'ASN fait état de 31 événements significatifs classés au niveau 1 de l'échelle INES, dont 29 dans les installations nucléaires de base et un dans le nucléaire de proximité. »²

¹ <https://www.asn.fr/Informer/Actualites/Extension-des-plans-particuliers-d-intervention-autour-des-centrales-nucleaires-francaises>

² <https://france3-regions.francetvinfo.fr/auvergne-rhone-alpes/rhone/lyon/surete-nucleaire-auvergne-rhone-alpes-337-inspections-effectuees-autorite-surete-nucleaire-asn-2018-1688104.html>

1. **Le Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs 2019-2021** a fait l'objet d'un débat public du 17 avril au 25 septembre 2019

« Au terme du débat public sur la 5e édition du PNGMDR, commencé le 17 avril 2019. Près de 5 mois se sont écoulés, marqués par 22 rencontres publiques, à travers la France, de Gravelines à Marcoule, de Cherbourg à Strasbourg. Les enseignements du débat seront connus lors de la présentation du compte-rendu de la commission, le 25 novembre 2019. Ces enseignements porteront tant sur le fond, c'est-à-dire sur les grands enjeux de la gestion des matières et des déchets radioactifs, mais également sur la mobilisation citoyenne. Des premiers constats ont été présentés lors de la réunion de restitution et de clôture des débats le 25 septembre 2019, qui témoignent d'ores et déjà de l'importance du sujet dans une société civile qui s'interroge sur les énergies nécessaires à son fonctionnement. » Source : <https://pngmdr.debatpublic.fr/>

Rapport / Cour des comptes. « L'aval du cycle du combustible nucléaire : Les matières et les déchets radioactifs, de la sortie du réacteur au stockage », le 04 juillet 2019. URL : <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/laval-du-cycle-du-combustible-nucleaire>

1. Consultation publique : Centrale nucléaire au-delà de 40 ans

Le Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire (HCTISN) a organisé cette concertation, ouverte le 6 septembre 2018 et achevée le 31 mars 2019.

⇒ Voir le compte-rendu

HCTISN. « Compte-rendu : Concertation sur l'amélioration de la sûreté des réacteurs de 900 MWe du parc nucléaire français dans le cadre de leur 4^{ème} réexamen périodique », établi par le Comité opérationnel de la concertation, , juin 2019. URL :

<https://concertation.suretenucleaire.fr/media/default/0001/01/d6cbbcc9f0e6b06f805556b14fb4dd964ff07366.pdf>

⇒ Voir le bilan des deux garantes, disponible depuis le 12 juin 2019 :

HCTISN. « Bilan des garantes : Concertation sur l'amélioration de la sûreté des réacteurs de 900MW du parc nucléaire français dans le cadre de leur quatrième réexamen périodique », Marianne Azario et Isabelle Barthe Garantes désignées par le HCTISN, le 11 juin 2019. URL :

<https://concertation.suretenucleaire.fr/blog/le-bilan-des-garantes-de-la-concertation-est-en-ligne>

⇒ Voir l'avis du Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire (HCTISN)

HCTISN. « Avis n° 12 et recommandations du Haut comité à l'issue de la concertation sur la phase générique du 4^e réexamen périodique des réacteurs de 900 MWe du parc nucléaire français », le 19 septembre 2019.

URL :

<https://concertation.suretenucleaire.fr/media/default/0001/01/42b920c2f5664228afc1032c009e4191cd63295f.pdf>

HCTISN. « Communiqué de presse Concertation sur l'amélioration de la sûreté des réacteurs nucléaires de 900 MWe: le bilan d'une démarche unique », le 03 octobre 2019. URL :

<https://concertation.suretenucleaire.fr/media/default/0001/01/87d83719841bf6eaeff622edc29b73be472a7946.pdf>

« Le 3 octobre 2019, les différents acteurs de la concertation du 4e Réexamen périodique des réacteurs 900 MWe ont organisé une conférence de presse sur les bilans et les suites du dispositif mis en place de septembre 2018 à mars 2019. »

Les chiffres clés de la concertation

- o **16 rendez-vous** organisés avec le public à travers la France avec l'appui des Commissions locales d'information (10 réunions publiques, 3 ateliers thématiques, 3 réunions de groupes miroirs étudiants) et des permanences publiques ;
- o **1 300 participants** aux réunions ;
- o **4 000 connexions** à la plateforme <https://concertation.suretenucleaire.fr> ;
- o **1 600 contributions** et questions posées.

Sûreté nucléaire

Instruction technique / Ministère de l'agriculture et de l'alimentation. Bulletin officiel du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation. « Modalités de gestion du milieu agricole et de l'alimentation en cas d'accident nucléaire », le 19 septembre 2019. URL : <https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2019-648>

CHRISTOPHE Paul, POMPILI Barbara. « Rapport fait au nom de la commission d'enquête sur la sûreté et la sécurité des installations nucléaires - Tome I », Assemblée nationale, Juin 2018. URL :

<https://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/184000427/index.shtml>

- ⇒ Voir la page consacrée à la Commission d'enquête sur la sûreté et la sécurité des installations nucléaires sur le site de l'Assemblée Nationale : <http://www2.assemblee-nationale.fr/15/autres-commissions/commissions-d-enquete/commission-d-enquete-sur-la-surete-et-la-securite-des-installations-nucleaires>

IRSN. « Baromètre IRSN 2019 sur la perception des risques et de la sécurité par les Français : les principaux constats », le 02 octobre 2019. URL :

https://www.irsn.fr/FR/Actualites_presse/Communiques_et_dossiers_de_presse/Pages/20191002_Barometre-Risques-Securite-France-2019.aspx#.XZ9HwaTgpld

ASN. « Rapport sur l'état de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en France », 2018. URL :

https://www.asn.fr/annual_report/2018fr/

Sénat. Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques. « Présentation du rapport annuel pour l'année 2018 de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) sur l'état de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en France, par M. Bernard Doroszczuk, président de l'ASN », le 16 mai 2019. URL : http://videos.assemblee-nationale.fr/video.7637330_5cdd16a7dbf33

David Boilley et Mylène Josse. « Plans d'urgence nucléaire en France Forces et Faiblesses », ANCCLI, 2016. URL : https://www.anccli.org/wp-content/uploads/2014/08/anccli_rapport_VFinale_web.pdf

Auvergne-Rhône-Alpes

France 3. Dolores Mazzola. « Sûreté Nucléaire en Auvergne Rhône-Alpes : 337 inspections effectuées par l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) en 2018 », le 20 juin 2019. URL : <https://france3-regions.francetvinfo.fr/auvergne-rhone-alpes/rhone/lyon/surete-nucleaire-auvergne-rhone-alpes-337-inspections-effectuees-autorite-surete-nucleaire-asn-2018-1688104.html>

Conférence de presse Lyon région Auvergne-Rhône-Alpes - Bilan 2018 et perspectives 2019

ASN. « Conférence de presse de Lyon : en 2018, le niveau de la sûreté nucléaire et de la radioprotection reste globalement satisfaisant », le 20 juin 2019. URL : <https://www.asn.fr/Informer/Actualites/Conference-de-presse-de-Lyon-en-2018-le-niveau-reste-globalement-satisfaisant>

Campagne extension PPI et distribution d'iode stable à la population

Pour faire face à un accident important ou une catastrophe, le préfet met en oeuvre le PPI (Plan Particulier d'Intervention) qui fait partie du dispositif plus global nommé ORsec (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile). Les P.P.I. organisent l'alerte et la mise en oeuvre de tous les moyens de secours pour assurer la protection de la population, et la répartition des rôles entre les intervenants. Les sites concernés par un PPI sont : Les installations nucléaires, Les usines chimiques, Les stockages souterrains de gaz, Les barrages, Les infrastructures liées au transport des matières dangereuses, Les laboratoires utilisant des micro-organismes.

Ministère de l'Intérieur. "Plaquette de présentation des plans particuliers d'intervention (PPI). URL : <https://www.interieur.gouv.fr/content/download/36242/273782/file/plaquette%20PPI.pdf>

Ministère de l'Intérieur. "Le maire face aux Réduire risques naturels et technologiques". URL : <https://www.interieur.gouv.fr/content/download/36246/273802/file/maire%20face%20aux%20risques.pdf>

Laurent Radisson « Risque nucléaire : les préfets tenus de finaliser les plans d'intervention avant juin 2019 », Actu environnement, le 21 août 2018. URL : <https://www.actu-environnement.com/ae/news/risque-nucleaire-plans-intervention-finaliser-prefet-juin-2019-31865.php4>

Coup d'envoi de la campagne complémentaire de distribution de comprimés d'iode stable autour des centrales nucléaires : 2,2 millions de personnes et 200 000 établissements concernés, Publié le 17/09/2019 à 10:08. URL : <https://www.asn.fr/Informer/Actualites/Campagne-complementaire-de-distribution-de-comprimes-d-iode-stable-autour-des-centrales-nucleaires>

Distribution iode. « Alerte nucléaire, je sais quoi faire ! », 2018. URL : <http://www.distribution-iode.com/>

Note d'information / Distribution iode. « Bilan de la campagne 2016-2017 : Campagne d'information et de distribution préventive de comprimés d'iode autour des centrales nucléaires françaises », le 2 mai 2017. URL : http://www.distribution-iode.com/wp-content/uploads/2017/05/Bilan_campagne_iode_au_2_mai_2017.pdf

Préfecture de l'Ain. « Campagne de distribution de comprimés d'iode stable autour de la centrale nucléaire du Bugey », le 18 septembre 2019. URL : <http://www.ain.gouv.fr/campagne-de-distribution-de-comprimes-d-iode-a5694.html>

Préfecture de la Drôme. « Campagne d'information - site du Tricastin », le 04 juin 2019. URL : <http://www.drome.gouv.fr/campagne-d-information-site-du-tricastin-a6841.html>

Préfecture de l'Ardèche. « Coup d'envoi de la campagne complémentaire de distribution de comprimés d'iode stable autour de la centrale nucléaire de Cruas-Meysses », le 18 septembre 2019. URL : <http://www.ardeche.gouv.fr/coup-d-envoi-de-la-campagne-complementaire-de-a9246.html>

Préfecture de l'Isère. « Extension des plans particuliers d'intervention autour des centrales nucléaires françaises nouvelle campagne d'information : 19 centrales et 2,2 millions de personnes concernées », le 04 juin 2019. URL : <http://www.isere.gouv.fr/Publications/Salle-de-presse/Derniers-communiqués/Campagne-complementaire-d-information-et-de-distribution-preventive-de-comprimes-d-iode>

Place Gre'net . « Extension du plan d'intervention pour les centrales nucléaires : cent communes iséroises concernées », le 06 juin 2019. URL : <https://www.placegrenet.fr/2019/06/06/extension-plan-d-intervention-centrales-nucleaires/246040>

IRMa. « Nucléaire et campagne complémentaire de distribution d'iode stable à la population : extension des périmètres PPI », le 18 septembre 2019. URL : http://www.irma-grenoble.com/01actualite/01articles_afficher.php?id_actualite=699

En cas d'accident

Pour les habitants de la région Auvergne-Rhône-Alpes, une campagne régionale d'information sur les risques industriels majeurs qui vise à faire connaître les activités industrielles à risques en Auvergne-Rhône-Alpes, les moyens d'alerte en cas d'accident ainsi que les conduites à tenir si l'alerte est déclenchée a été lancée à l'automne 2018. Vous avez dû recevoir dans vos boîtes aux lettres un courrier avec une brochure qui comporte l'ensemble des informations utiles sur les établissements à risques de chaque bassin, décrit les risques en présence, les moyens d'alerte et les consignes de sécurité à appliquer si l'alerte est donnée.

Au total, **1,7 millions de brochures seront distribuées** dans l'ensemble des boîtes aux lettres des **410 communes** concernées en région Auvergne-Rhône-Alpes.³

Les Bons réflexes. "Informations sur les risques industriels majeurs en Auvergne-Rhône-Alpes ", 2018. URL : <http://www.lesbonsreflexes.com>

Parmi les risques industriels majeurs, le risque nucléaire est au premier plan avec le type de sites suivants :

"Les centrales nucléaires de production d'électricité (CNPE), exploitées par EDF, sont effectivement des établissements à risque. Sont également concernées par la campagne certaines installations de production ou de traitement des combustibles nucléaires exploitées par ORANO et FRAMATOME. Ces installations présentent des risques liés à la radioactivité des substances qui y sont manipulées ou mises en œuvre ainsi que, pour certaines, des risques liés à des produits chimiques. Ces sites sont réglementés au titre des « installations nucléaires de base » (INB), et sont placés sous le contrôle de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN)."


³ <http://www.lesbonsreflexes.com/les-brochures-arrivent-dans-les-boites-aux-lettres/>



Les bons reflexes. "La sirène et les autres moyens d'alerte", 2018. URL : <http://www.lesbonsreflexes.com/les-moyens-dalerte/>

Les bons reflexes. "Les bons réflexes en cas d'alerte", 2018. URL : <http://www.lesbonsreflexes.com/les-bons-reflexes-en-cas-dalerte/>

Les bons reflexes. "Les conseils pour se préparer ", 2018. URL : <http://www.lesbonsreflexes.com/les-consignes-pour-se-preparer/>




Plan Particulier d'Intervention
P.P.I.
Êtes vous prêt ?

8 questions pour le savoir

- 1 – Avez-vous lu la brochure d'information du P.P.I. ?
- 2 – Savez-vous par quels types de risques vous êtes concerné ?
- 3 – Connaissez-vous le signal qui serait diffusé par les sirènes en cas de danger ?
- 4 – Savez-vous ce que vous devez faire en cas d'alerte ?
- 5 – Connaissez-vous la fréquence de la radio que vous devez écouter en cas d'alerte ?
- 6 – Votre plan familial de mise en sûreté (P.F.M.S.) est-il prêt ?
- 7 – Tous les membres de la famille ont-ils participé à son élaboration ?
- 8 – Avez-vous constitué votre trousse d'urgence ?

Réalisation : NAWIS (Tél. 01 43 27 33 33) - Conception graphique et illustration : KONIED (01 49 73 30 54)
Photos : D.R. - PMA - Sébastien Courrent - D3C - Joachim Bertrand

Direction de la Sécurité Civile 

Devenez un citoyen acteur de sa propre sécurité !

Un petit test pour savoir si vous êtes prêts en cas de déclenchement d'un PPI sur votre commune ? Hop ! répondez aux questions ci-dessous.

2011

Ministère de L'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement. « Circulaire du 12 janvier 2011 relative à l'articulation entre le plan d'opération interne, l'intervention des services de secours publics et la planification Orsec afin de traiter les situations d'urgence dans les installations classées », le 25 juin 2011. URL : https://www.bulletin-officiel.developpement-durable.gouv.fr/documents/Bulletinofficiel-0025024/met_20110011_0100_0036.pdf

Ministère du travail, de l'emploi et de la santé, Ministère des solidarités et de la cohésion sociale. « Circulaire interministérielle DGS/DUS no2011-340 et DSC no2011-64 du 11 juillet 2011 relative au dispositif de stockage et de distribution des comprimés d'iodure de potassium hors des zones couvertes par un plan particulier d'intervention (PPI) », le 15 octobre 2011. URL : https://solidarites-sante.gouv.fr/fichiers/bo/2011/11-09/ste_20110009_0100_0052.pdf

Ministère de l'écologie, du développement-durable, des transports et du logement. « Circulaire du 10 mai 2011 relative aux échanges d'information entre l'administration centrale du MEDDTL et les échelons déconcentrés, pour la prévention et le traitement des crises », Légifrance, le 10 juin 2011, URL : http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2011/05/cir_33116.pdf

2014

Ministère de l'intérieur. « Arrêté du 28/01/14 relatif à l'utilisation du système d'alerte et d'information des populations par les services départementaux d'incendie et de secours », Légifrance, le 15 mars 2014. URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2014/1/28/INTE1403326A/jo/texte>

Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, Ministère du logement et de l'égalité des territoires. « Instruction du Gouvernement du 22/08/14 relative au rôle des DIRM, DM, DREAL, DRIEA, DRIEE, DRIHL, DEAL, DIR dans la prévention des crises et la gestion des situations d'urgence et de post-crise dans les domaines de compétence du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère du logement et de l'égalité des territoires », Légifrance, le 25 septembre 2014. URL : <http://circulaire.legifrance.gouv.fr/index.php?action=afficherCirculaire&hit=1&retourAccueil=1&r=38693>

2016

Ministre de l'intérieur. « Instruction relative à la réponse à un accident nucléaire ou radiologique majeur - Evolution de la doctrine nationale pour l'élaboration ou la modification des PPI autour des CNPE exploités par EDF », Légifrance, le 10 octobre 2016. URL : <http://circulaire.legifrance.gouv.fr/index.php?action=afficherCirculaire&hit=1&r=41351>

2018

Ministère de l'intérieur. « Instruction relative à l'évolution de la doctrine nationale pour l'élaboration des PPI autour des installations nucléaires de base (INB - INBS) », Légifrance, le 06 août 2018. URL : <http://circulaire.legifrance.gouv.fr/index.php?action=afficherCirculaire&hit=1&r=43874>

« La présente note vise à rappeler les objectifs des travaux de réécriture des PPI concernant les CNPE exploités par EDF en cohérence avec l'évolution de la doctrine nationale de réponse à un accident radiologique et à demander un point d'étape sur chaque PPI en cours de rédaction. »

2019

Ministère de la transition écologique et solidaire. "Décret n° 2019-190 du 14 mars 2019 codifiant les dispositions applicables aux installations nucléaires de base, au transport de substances radioactives et à la transparence en matière nucléaire", Légifrance, JORF n°0064 du 16 mars 2019 texte n° 3. URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2019/3/14/TREP1804022D/jo/texte>

ASN . « Les bases de la réglementation des activités nucléaires ». URL : <https://www.asn.fr/Reglementer/La-reglementation/Le-cadre-general-de-la-legislation-et-de-la-reglementation-des-activites-nucleaires/Les-bases-de-la-reglementation-des-activites-nucleaires>

Acteurs du risque nucléaire

AIEA / L'Agence internationale de l'énergie atomique
<https://www.iaea.org/fr>

« L'Agence internationale de l'énergie atomique est la principale instance intergouvernementale au monde pour la coopération scientifique et technique dans le domaine nucléaire. Elle s'emploie à promouvoir les utilisations sûres, sécurisées et pacifiques de la science et de la technologie nucléaires, et contribue ainsi à la paix et à la sécurité internationales et aux objectifs de développement durable de l'Organisation des Nations Unies. »⁵

AEN / The Nuclear Energy Agency (NEA)
<http://www.oecd-nea.org/>

« Créée en 1958, l'Agence pour l'énergie nucléaire (AEN), regroupe la majorité des États membres de l'OCDE. Dorénavant, cela représente, avec l'intégration de l'Argentine et de la Roumanie en 2017, 33 pays membres d'Europe, d'Amérique du Nord et de la région Asie-Pacifique. Son principal objectif est d'aider les pays membres à maintenir et à approfondir les bases scientifiques, technologiques et juridiques indispensables à une utilisation sûre, respectueuse de l'environnement et économique de l'énergie nucléaire. »⁴

ASN / Autorité de Sûreté Nucléaire
<https://www.asn.fr/>

« Les missions de l'ASN s'articulent autour de trois métiers « historiques » de l'ASN : la réglementation : l'ASN est chargée de contribuer à l'élaboration de la réglementation, en donnant son avis au Gouvernement sur les projets de décrets et d'arrêtés ministériels ou en prenant des décisions réglementaires à caractère technique ; le contrôle : l'ASN est chargée de vérifier le respect des règles et des prescriptions auxquelles sont soumises les installations ou activités qu'elle contrôle ; l'information du public : l'ASN est chargée de participer à l'information du public, y compris en cas de situation d'urgence. »⁵

IRSN / Institut de la Radioprotection et de la Sûreté Nucléaire
<https://www.irsn.fr/FR/Pages/Home.aspxceptions>

⁴ <https://www.asn.fr/L-ASN/Relations-internationales/Les-relations-multilaterales/Les-cadres-institutionnels/L-Agence-de-l-OCDE-pour-l-energie-nucleaire-AEN>

⁵ <https://www.asn.fr/L-ASN/Presentation-de-l-ASN/Les-missions>

« Le champ de compétences de l'IRSN couvre l'ensemble des risques liés aux rayonnements ionisants, utilisés dans l'industrie ou la médecine, ou encore les rayonnements naturels. Plus précisément, l'IRSN exerce ses missions d'expertise et de recherche dans les domaines suivants : Surveillance radiologique de l'environnement et intervention en situation d'urgence radiologique ; Radioprotection de l'homme ; Prévention des accidents majeurs ; Prévention des accidents majeurs dans les installations nucléaires ; Sûreté des réacteurs ; Sûreté des usines, des laboratoires, des transports et des déchets ; Expertise nucléaire de défense. »⁶

Les exploitants d'installations nucléaires / EDF

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/installations-nucleaires-en-france>

<https://www.edf.fr/groupe-edf/nos-energies/nucleaire>

« Les exploitants sont responsables de la sûreté de leurs installations nucléaires. Ils doivent justifier aux pouvoirs publics la pertinence des moyens techniques et organisationnels mis en œuvre à cet effet. Ils proposent, dans le cadre des objectifs généraux fixés, des dispositions de nature à respecter ces objectifs, avec les justifications appropriées. La responsabilité première de la sûreté des activités à risques incombe en effet à ceux qui les entreprennent : un industriel est responsable de la sûreté des installations nucléaires qu'il exploite, un médecin est responsable de l'utilisation des rayonnements ionisants qu'il met en œuvre... »⁵

Association Nationale des Comités et Commissions Locales d'Information (ANCCLI) et les Commissions locales d'information (CLI)

<https://www.anccli.org/>

« L'ANCCLI est un groupement de CLI (Commissions Locales d'Information) auprès notamment des Installations Nucléaires de Base. Les CLI, implantées auprès des installations nucléaires, sont chargées d'une mission générale de suivi, d'information et de concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des installations nucléaires sur les personnes et l'environnement. »⁷

Le Haut comité pour la transparence et l'information sur la sûreté nucléaire (HCTISN)

http://www.hctisn.fr/index.php3?forcer_lang=true&lang=fr

« Le HCTISN a été créé par la loi du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire (dite "loi TSN"). C'est une instance d'information, de concertation et de débat sur les risques liés aux activités nucléaires et l'impact de ces activités sur la santé des personnes, sur l'environnement et sur la sécurité nucléaire. »⁶

⁶https://www.irsn.fr/FR/connaissances/Installations_nucleaires/La_surete_Nucleaire/organisation_surete_nucleaire/Pages/acteurs_surete_nucleaire.aspx#.XaCW3KTgplc

⁷ <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/acteurs-et-gouvernance-du-nucleaire>